INFO PROUILLY

MAI 2021

Début janvier une nouvelle collaboratrice, Madame Dominique PIOT, est venue rejoindre l'agent technique, Monsieur Rémi RONSEAUX et la secrétaire de mairie, Madame Julie PESCATORI.

Chargée de l'entretien des locaux communaux, elle a signé un contrat à durée déterminée d'un an pour un temps de travail de 10 heures hebdomadaires.

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ *FINANCES*

Résultat du compte administratif 2020

Section Fonctionnement
Total des dépenses réalisées : **300 642,31 €** Total des recettes : **376 336,27 €**
Section Investissement
Total des dépenses réalisées : **187 186,01 €** Total des recettes : **248 667,89 €**

En intégrant les résultats de l'année 2020 au résultat de clôture de l'exercice 2019, le résultat de clôture de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 130 466,17 €.
Le conseil municipal a décidé d'affecter 40 207,10 € en investissement et de reporter 90 259,07 € en fonctionnement.

Vote des taux

Pour information, les taux moyens communaux de 2020 sont les suivants, au niveau :

	National	Départemental	Communal
Taxe foncière (bâti)	37,13 %	41,34 %	24,12 %
Taxe foncière (non bâti)	49,79 %	24,45 %	11,86 %

Suite à la réforme de la taxe d'habitation en 2021, le taux départemental de taxe sur le foncier bâti 2020 de 15,51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 24,12 % voté par la commune en 2020. Le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est donc fixé à 39,63 % sans incidence pour le contribuable (à l'exception de la hausse légale de 0,2 % de la valeur locative ou de toute modification de la valeur locative).

La volonté de la commune étant de ne pas augmenter la contribution fiscale demandée aux habitants, le conseil municipal a décidé d'appliquer les taux d'imposition suivants :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,63 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **11,86 %**

Les taux pour 2021 devraient se présenter comme suit sur la feuille d'imposition :

Propriétés bâties	Commune	Intercommunalité	Département	Taxe ordures ménagères
Taux 2020	24,12 %	1,45 %	15,51 %	7,08 %
Taux 2021	39,63 %	1,45 %	-	9,00 %

Vote du budget primitif

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses et s'élevant en section de fonctionnement à **452 544,07 €** et en section d'investissement à **467 860,68 €**.

Subventions aux associations

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions correspondantes à chaque association sous réserve de la demande de subvention adéquate.

Associations de loisirs

- Société de chasse de Prouilly
(mise à disposition du quad pour le salage) : 350 €
- Association "Les Culs Brûlés" : 100 €
-Prouilly en fête : 100 €
- Association "Si on Chantait" : 100 €

Associations de service à la personne

- ADMR de Jonchery sur Vesle : 600 €
- Mission locale : 600 €
- Familles rurales de Jonchery sur Vesle : 600 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Trigny/Prouilly : 600 €

Associations de mémoire et d'histoire

- Anciens combattants de Prouilly : 200 €
- Amis du Vieux Prouilly : 200 €

Association du canton

- Association du Massif de St Thierry : 350 €

Écoles

- Coopérative scolaire de Vandeuil : 100 €
- Coopérative scolaire de Jonchery sur Vesle : 100 €

Investissements 2021

Deux projets dont la réalisation est attendue cette année sont à prévoir dans les dépenses d'investissement, à savoir :

- Aménagement des trottoirs de la route de Pévy, dont le montant prévisionnel est de 184 698 € TTC (options incluses).

- Aménagement d'une partie des locaux et de la couverture de la mairie, dont le montant prévisionnel des travaux est de 89 708,40 € TTC, auquel il faut ajouter les prestations intellectuelles.

Pour chacun de ces projets, une demande de subvention a été demandée auprès de l'État et du conseil Départemental.

✓ BÂTIMENTS

Deux autres projets sont en cours de réflexion :

Mise en accessibilité de l'Église et réfection du mur de soutènement

L'architecte des Bâtiments de France a refusé l'avant-projet réalisé par la société SARL PLANNIBAT et demande qu'un architecte du Patrimoine soit le maitre d'œuvre du projet. De ce fait la Commune a dû résilier son contrat auprès de Messieurs MARTIN et TEBINA et reste dans l'attente de recruter un architecte du Patrimoine.

Aménagement du terrain à côté de la salle polyvalente

Une étude a été demandée au Cabinet VRD Partenaires pour l'aménagement de ce terrain.

La commune s'est équipée d'un défibrillateur automatisé externe. Afin qu'il soit accessible à tous, celui –ci a été installé sur la façade de la salle polyvalente.

✓ VOIRIE

Réfection du Chemin des Monts la Ville

La rénovation complète du Chemin des Monts la Ville est pratiquement terminée. Il ne reste plus qu'à installer les candélabres de l'éclairage public.

Travaux d'aménagement de la route de Pévy

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Pévy, des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et d'eaux pluviales ont débuté le 26 avril et devraient se terminer le 11 juin 2021, sur la RD 575.

Par conséquent, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le long de la route de Pévy, sur la RD 575 en agglomération, pendant les horaires de chantier.

Une déviation sera également mise en place pour tous les véhicules, pendant la durée des travaux.

Pendant ces travaux, l'arrêt de bus est déplacé route de Cuissat, au niveau des zébras.

ATTENTION

De nombreux véhicules empruntent les chemins communaux et les voies privées appartenant à l'association Foncière au lieu d'utiliser la déviation mise en place.

Or de nombreux piétons se promènent sur ces chemins et ces voies de circulation sont étroites.

Il est donc demandé à chacun d'être extrêmement vigilant.

✓ TRI SÉLÉCTIF

Depuis un certain temps de nombreux sacs de tri sont rejetés par les agents collecteurs de la Communauté Urbaine du Grand Reims à cause d'un mauvais tri.

Il est demandé aux habitants de récupérer leurs sacs qui n'ont pas été ramassés le jour même afin de ne pas encombrer le domaine public.

✓ POMPIERS

En cas de nids d'insectes vous devez appeler directement les pompiers de Trigny, soit le chef de centre Monsieur Sylvain GODFROY au 06 89 10 52 06 ou son adjoint, Monsieur Alexandre LAMOUREUX au 06 89 80 25 07.

Pour les autres demandes, il faut faire le 18.

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : Mai 2021

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque, Patrick Mathieu, Jocelyne Larue

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly